



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 154-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.271

Déposée le : 24.08.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)
Bühler (Cortébert, UDC)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.09.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Marge de manœuvre à court terme du Conseil-exécutif et mesures réalistes à prendre pour atténuer d'éventuelles pénuries d'électricité ou de gaz dans notre canton au cours de l'hiver 2022-2023

Le 21 octobre 2021, nous avons déposé une interpellation intitulée « Marges de manœuvre et stratégie du Conseil-exécutif pour éviter ou atténuer d'éventuelles pénuries d'électricité ». Dans cette intervention, nous évoquions les risques de pénuries d'électricité rendus publics quelques jours auparavant par le conseiller fédéral Guy Parmelin, président de la Confédération pour 2021. À l'époque déjà, nous insistions sur une réalité aujourd'hui encore plus évidente qu'il y a un an, à savoir que notre pays et d'autres allaient au-devant d'années difficiles en matière d'approvisionnement en énergie électrique, cela en raison de la transition énergétique.

Le 1^{er} juin 2022, le Conseil-exécutif a répondu aux questions que nous avons posées dans le cadre de cette interpellation. Ses réponses sont substantiellement satisfaisantes, sauf partiellement celle qui a trait au potentiel de production d'énergie électrique d'origine hydraulique dans notre canton.

Depuis l'automne 2021, le risque de pénurie d'électricité dans notre pays a encore gagné en acuité. À ce premier risque s'ajoute désormais celui d'une pénurie de gaz lors de l'hiver 2022-2023, situation imputable à l'importante réduction de l'offre de gaz russe en direction de l'Allemagne.

Dès le mois de juillet 2022, le Conseil fédéral a alerté la population sur la nécessité impérieuse de se préparer à la pénurie d'électricité et de gaz. Le conseiller fédéral Guy Parmelin recommande instamment de moins chauffer les appartements. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga estime que la Suisse devra se rallier à la décision de l'Union européenne d'économiser 15 pour cent de la consommation de gaz dans les mois qui viennent. Simonetta Sommaruga a précisé que quelque 300 000 ménages se chauffent au gaz en Suisse. « Si une pénurie de gaz et d'électricité devait se produire, l'énergie serait d'abord rationnée

dans l'artisanat et l'industrie », prévient-elle, soulignant que le Conseil fédéral veut épargner les ménages le plus longtemps possible, ce qui, quelques semaines après ces affirmations, ne semble plus possible.

Parfait représentant de l'officialité de notre pays, Benoît Revaz, directeur de l'Office fédéral de l'énergie, vient de déclarer : « Nous vivons la première crise énergétique mondiale avec l'Europe dans son épicerie, une Europe particulièrement touchée en raison de la guerre en Ukraine. Et si l'Europe est touchée, la Suisse l'est également. »

Michael Frank, directeur de l'Association des entreprises électriques suisses (AES) affirme sans détour que « le risque de pénurie d'électricité est réel et important ».

Urs Meister, directeur de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) prévoit une hausse de 20 pour cent des prix de l'électricité en 2023.

L'ancien conseiller d'Etat et aux Etats bernois Werner Luginbühl, président de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom), prévoit des coupures d'électricité d'ici quelques mois et conseille de prévoir un stock de ... bougies !

Le 24 août 2022, le Conseil fédéral a présenté sa stratégie visant à endiguer les effets d'une pénurie de gaz. Notre pays ne disposant pas de cette source d'énergie, des restrictions visant à réduire la demande pourraient être imposées à la population et aux gestionnaires de bâtiments publics.

Dans ce contexte difficile en matière d'approvisionnement en électricité et en gaz, la Confédération, en collaboration avec l'économie, prépare actuellement une campagne visant à réduire la consommation d'énergie au niveau national. Il est normal qu'il en soit ainsi, car c'est la Confédération qui est prioritairement responsable d'assurer à nos ménages et à nos entreprises un approvisionnement suffisant en énergie. Les entreprises qui produisent et qui vendent de l'électricité jouent également un rôle plus important que les cantons dans ce domaine. Il en est d'ailleurs de même de celles qui stockent et qui vendent du gaz dans notre pays.

Vu ce qui précède, nous prions le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'appartements sont-ils chauffés au gaz dans notre canton ?
2. Existe-t-il des locaux de l'administration cantonale ou des institutions parapubliques qui sont chauffés au gaz, et si oui, combien ?
3. Combien d'appartements et de locaux, parmi ceux mentionnés dans les deux questions précédentes, pourraient-ils être chauffés par une autre source d'énergie à court terme ?
4. De quelle marge de manœuvre, même restreinte, le canton dispose-t-il à court terme pour endiguer à la marge une éventuelle pénurie d'électricité survenant l'hiver prochain en territoire bernois ?
5. De quelle marge de manœuvre, même restreinte, le canton dispose-t-il à court terme pour endiguer à la marge une éventuelle pénurie de gaz survenant l'hiver prochain en territoire bernois ?
6. Quel impact probable l'augmentation presque certaine du prix de l'électricité et du gaz aura-t-il sur le budget cantonal de 2023 ?
7. Quel dialogue le Conseil-exécutif entretient-il déjà et pense-t-il approfondir avec les principaux fournisseurs d'électricité et de gaz concernés pour trouver des solutions

pratiques visant à éviter ou du moins à atténuer une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz l'hiver prochain ?

8. Quand et comment le Conseil-exécutif envisage-t-il d'informer la population bernoise relativement aux mesures qui seront prises pour éviter ou atténuer une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz dans notre canton ?
9. Dans quelle phase se trouve la procédure relative au projet de rehaussement des barrages du Grimsel et quelle est la position du Conseil-exécutif relativement aux lenteurs et aux incertitudes qui entourent la réalisation de ce projet ?

Motivation de l'urgence : la quasi-certitude que notre canton sera confronté à des pénuries d'électricité et de gaz au cours de l'hiver 2022-2023 justifie à elle seule l'urgence de cette interpellation.

Destinataire

– Grand Conseil